

Les indicateurs de revenu dans les exploitations agricoles en France : une analyse comparée sur 15 ans entre les données du RICA et celles de la MSA

Laurent Piet¹, Vincent Chatellier¹, Nathalie Delame², Philippe Jeanneaux³, Cathie Laroche-Dupraz¹, Aude Ridier¹, Patrick Veysset⁴

¹ UMR SMART-LERECO, Institut Agro – Agrocampus-Ouest, INRAE, 35000, Rennes, France

² UMR Economie Publique, AgroParisTech, INRAE, Université Paris-Saclay, 78850, Thiverval-Grignon, France

³ UMR Territoires, AgroParisTech, INRAE, Université Clermont-Auvergne, VetAgro Sup, 63178, Aubière, France

⁴ UMR Herbivores, Université Clermont Auvergne, INRAE, VetAgro Sup, 63122, Saint-Genès-Champanelle, France

Auteur de correspondance : laurent.piet@inrae.fr

Résumé. Cet article présente une analyse des indicateurs utilisés pour mesurer la performance économique des exploitations agricoles en France. Si le plan comptable permet d'identifier le mode de calcul précis de différents soldes intermédiaires de gestion (dont la valeur ajoutée brute, l'excédent brut d'exploitation et le résultat courant avant impôt), les sources statistiques utilisées pour évoquer la question du niveau de « revenu » des agriculteurs français sont variées et les indicateurs pris en référence pas toujours homogènes. Il en résulte parfois une fragilité dans l'expression publique de la notion de revenu des agriculteurs. En procédant à un appariement entre deux sources d'informations distinctes sur quinze années (de 2003 à 2017), à savoir le Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica) du Ministère de l'Agriculture et la base des cotisants non-salariés (COTNS) de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), cet article procède à une comparaison du niveau de plusieurs indicateurs de performance économique. L'appariement a été réalisé à partir du numéro SIRET des entreprises et un travail méthodologique a été effectué de façon que le champ des exploitations soit commun aux deux bases. Cette analyse permet de mettre en évidence plusieurs résultats originaux : le « bénéfice agricole » fiscal (publié par la MSA) est, en moyenne, inférieur d'un tiers au résultat courant avant impôt (issu du Rica) ; le montant des prélèvements privés est peu corrélé au niveau du résultat comptable ou à celui du revenu fiscal déclaré ; l'hétérogénéité observée dans les niveaux de revenu dépend de déterminants structurels mais également des choix stratégiques réalisés par les agriculteurs eux-mêmes.

Mots-clés : Revenu agricole, Prélèvements privés, Performance économique, Rica, MSA

Income indicators on farms in France: a 15-year comparative analysis of FADN and MSA data

Abstract. This article presents an analysis of the indicators used to measure the economic performance of farms in France. While the chart of accounts makes it possible to identify the precise method of calculation of various intermediate management balances (including the gross added value, the gross operating surplus and the farm income), the statistical sources used to discuss the question of the level of 'income' of French farmers are diverse and the indicators used are not always homogeneous. This sometimes results in a fragility in the public expression of the notion of farmers' income. By matching two distinct sources of information over fifteen years (2003 to 2017), namely the Farm Accounting Data Network (Rica) produced by the Ministry of Agriculture and the database for self-employed contributors (COTNS) of the Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), this article compares the level of several economic performance indicators. The matching was carried out using the SIRET number of the farms and methodological work was carried out so that the scope of the farms is common to both databases. This analysis highlights several original results: the fiscal 'agricultural profit' (published by the MSA) is lower than the current result before tax (derived from the Rica) by one third; the amount of private withdrawals is weakly correlated to the accounting result or to the reported tax income; the heterogeneity observed in income levels depends on structural determinants but also on the strategic choices made by farmers themselves.

Keywords: Farm income, Private levies, Economic performance, FADN, MSA

Remerciements. Ce travail a bénéficié du soutien financier du ministère français de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le cadre du projet de recherche Agr'Income (CEP-2018-AAP-02). Il a également bénéficié de l'accès aux données du CASD, financé par une aide de l'Etat gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du Programme Investissements d'Avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données – CASD).

Les indicateurs de revenu dans les exploitations agricoles en France : une analyse comparée sur 15 ans entre les données du RICA et celles de la MSA

1- Introduction

Historiquement, le niveau du revenu des agriculteurs français et européens a fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et du monde de la recherche (Bergmann, 1957). Dès la rédaction du Traité de Rome en mars 1957, cette question était à l'ordre du jour. Son article 39 indiquait en effet que la Politique agricole commune (PAC) avait, entre autres objectifs, celui d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture (Bureau et Thoyer, 2014). Pour suivre l'évolution des revenus dans le secteur agricole, dès 1965, le Conseil des ministres de la Communauté Economique Européenne (CEE) a adopté un règlement pour mettre en œuvre, dans les six Etats membres, un outil d'observation du fonctionnement économique et des revenus des exploitations agricoles européennes (Carles, 1969), la déclinaison française en étant le Réseau d'Information Comptable Agricole (Rica).

En France, les résultats du Rica sont publiés chaque année sous la forme de résultats standards (Agreste, 2020) et présentés lors de la Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation. Au fil des dernières décennies, de nombreux auteurs ont présenté des analyses sur les trajectoires économiques et financières des exploitations agricoles. Une sélection de quelques travaux permet d'en rendre compte de manière non exhaustive : les revenus dans l'exploitation agricole, définitions et mesure (Carles, 1974) ; la disparité des revenus agricoles (Bourgeois, 1994 ; Chassard et Chevalier, 2007) ; l'endettement, ses limites et le revenu disponible des exploitations agricoles (Blogowski et al., 1983 ; Léon, 1987) ; le revenu, l'épargne agricole et les prélèvements privés (Cordellier, 1987) ; les difficultés financières des exploitations agricoles et la prévention des défaillances (Colson et al., 1993 ; 1995) ; les bas revenus agricoles (Brangeon et al., 1994) ; pauvreté et RMI en agriculture (Blanc et Perrier-Cornet, 2001) ; activité extérieure et revenus des ménages agricoles (Butault et al., 2005).

Le ministère en charge de l'agriculture a lancé, au printemps 2018, un appel à projets de recherche portant sur le thème des revenus en agriculture. Le projet intitulé « Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français » (Agr'Income) a été retenue dans ce cadre (Piet et al., 2020)¹. Parmi les travaux ainsi réalisés, Laroche et Ridier (2020) décrivent les différents indicateurs de « revenu » couramment utilisés, aussi bien à l'échelle macroéconomique que microéconomique, ainsi que le cadre et les limites de leur usage. Elles rappellent ainsi notamment la nécessaire différenciation entre les résultats économiques des entreprises agricoles et les revenus des ménages agricoles, en pointant les flux financiers croisés entre ménage et exploitation : les ménages se rémunèrent auprès de l'entreprise par les prélèvements privés mais prêtent également à l'exploitation par les apports privés et les investissements.

Les auteurs du présent article, qui ont tous participé au projet Agr'Income, ont souhaité produire une réflexion complémentaire aux travaux inclus dans le rapport final du projet. Ainsi, l'objectif est ici d'approfondir l'analyse des liens entre les revenus d'entreprise agricole et les revenus individuels des agriculteurs. Pour cela, nous comparons l'évolution temporelle de différents

¹ Pour en savoir plus sur le projet Agr'Income, voir <https://www6.rennes.inrae.fr/smart/Contrats-de-recherche/Agr-Income>

indicateurs de rentabilité des entreprises agricoles à différents indicateurs de revenu des agriculteurs en France entre 2003 et 2017. Conduire ce travail a semblé être d'autant plus justifié que les médias ont largement relayé une tribune parue le 30 octobre 2017 dans le journal *Le Monde* qui titrait : « 30% des agriculteurs gagnent moins de 350 € par mois : scandale ou pas ? ». Cette mise en lumière de la question des bas revenus en agriculture ne s'appuyait pas sur les données du Rica, mais sur la base de données sur les cotisants non-salariés de la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). De là est venue l'idée d'opérer un appariement entre ces deux sources pour situer le revenu retenu par la MSA par rapport à celui obtenu à partir des données du Rica.

Encadré : Rappels sur les principaux indicateurs utilisés

Le résultat courant avant impôts (RCAI) constitue un indicateur de performance économique qui mesure la capacité à rémunérer le travail non salarié et le capital tenant compte des choix d'investissement et de financement de l'agriculteur. Le RCAI intègre la rémunération des salariés au titre des charges, et est en général rapporté à l'unité de travail annuel non salariée (UTANS), à des fins de comparaison. Les cotisations sociales et impôts dont les exploitations sont redevables étant calculés à partir du RCAI, l'établissement de sa valeur peut faire l'objet de stratégies d'optimisation, c'est pourquoi, à des fins de comparaison des exploitations, le Rica opère des ajustements pour gommer ces effets, notamment pour le calcul des amortissements ou des stocks.

Le bénéfice agricole (BA), calculé à partir du résultat de l'exercice, correspond au revenu professionnel déclaré par l'agriculteur pour le calcul des cotisations sociales. Le BA, qui peut différer nettement du résultat d'entreprise (en plus ou en moins) du fait de retraitements (déductions et réintégrations), est à la base des chiffres publiés par la MSA. En outre, le champ des cotisants à la MSA est plus large que celui couvert par les statistiques du ministère de l'agriculture, dont le Rica, puisque il intègre les plus petites exploitations agricoles ainsi que la filière bois, certains métiers de la mer (conchyliculture et marais salants), les activités hippiques et d'autres activités (pépinières, entreprises de travaux agricoles, entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement et artisans ruraux).

Les prélèvements privés (PPRIV) constituent la rémunération effective de l'exploitant, une fois acquittées les annuités d'emprunts et abondés les besoins en investissement. Ils peuvent être réguliers ou non en fonction de la trésorerie et des besoins. Ainsi, si ces prélèvements privés sont bien identifiés dans le Rica, ils sont difficiles à analyser et rarement mis en avant.

Le revenu disponible (RDISP) permet de prendre en compte, en plus de la performance économique de l'entreprise, des éléments financiers ainsi que des éléments sociaux. Il est égal à l'excédent brut d'exploitation (EBE) auquel on a retiré les charges financières, les annuités de remboursement d'emprunts de long et moyen terme, ainsi que les cotisations sociales de l'exploitant

Pour plus de détail, cf. Laroche et Ridier (2020).

La section 2 présente ainsi les aspects méthodologiques relatifs à l'appariement proposé. La section 3 présente les principaux résultats des comparaisons effectuées. Elle permet tout d'abord d'explicitier les écarts existants entre les deux indicateurs généralement utilisés dans chacune des deux sources : d'une part, le résultat courant avant impôt (RCAI), indicateur majeur du Rica pour évoquer la performance économique des exploitations et, d'autre part, le « bénéfice agricole » (BA), revenu fiscal de référence disponible dans la base de données de la MSA. Elle présente ensuite une analyse de l'évolution temporelle du RCAI et du BA, ainsi que d'autres indicateurs tirés des deux bases, et propose enfin un focus sur la fréquence d'occurrence de bas revenus, selon différents seuils permettant de les définir.

2- Un appariement original entre les données du Rica et celles de la MSA

2-1- Une présentation succincte des deux bases de données (Rica et MSA)

Le Rica est une enquête annuelle, harmonisée au niveau de l'UE, qui collecte des données comptables et technico-économiques détaillées auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles (7 220 en France en 2018). Les données recueillies permettent d'analyser la diversité des résultats économiques et financiers et de leur formation (Agreste, 2020)², de dresser des diagnostics, et de simuler l'impact des politiques publiques.

Le Rica français couvre l'ensemble des exploitations dont la Production Brute Standard (PBS) est supérieure ou égale à 25 000 € ; il s'intéresse donc aux deux-tiers des exploitations dites « moyennes et grandes », lesquelles regroupent plus de 88% des emplois agricoles totaux, 93% de la superficie agricole et 98% de la PBS. Chaque exploitation de l'échantillon est affectée d'un coefficient d'extrapolation qui permet, in fine, une représentativité de l'« univers » construit à partir des recensements agricoles et de leurs mises à jour. Pour chaque exploitation, il est possible d'accéder à de nombreuses variables issues du compte de résultat et du bilan ainsi qu'aux différents soldes intermédiaires de gestion (SIG). Il est également possible de connaître les principales caractéristiques structurelles des exploitations. Les indicateurs utilisés ici sont : la valeur ajoutée (VA) ; l'excédent brut d'exploitation (EBE) ; le revenu disponible (RDISP) ; le revenu courant avant impôt (RCAI) ; les subventions d'exploitation (SUBEX) ; les investissements nets (INV) et les prélèvements privés (PPRIV).

Outre le Rica, ce travail utilise également les données issues de la base des cotisants non-salariés (COTNS) produite par la MSA. Celle-ci compile de façon exhaustive des informations de gestion issues des caisses locales pour les individus cotisants à l'un au moins des régimes de protection sociale agricole. Chaque individu est rattaché à l'entreprise agricole au sein de laquelle il exerce son activité (ou à l'une d'elles lorsqu'il y en a plusieurs), celle-ci étant identifiée, lorsque celui-ci est disponible, par son numéro SIRET (système d'identification du répertoire des établissements), code unique attribué par le centre de formalités des entreprises (CFE) dès la création d'une société. Les variables disponibles dans la base COTNS sont nombreuses mais relèvent avant tout des impératifs de gestion et non d'une finalité statistique ; contrairement au Rica, peu d'informations sont ainsi disponibles concernant la structure de production des exploitations ou leurs résultats comptables et financiers³. Seules deux variables, intervenant dans le calcul des différentes assiettes de cotisation, se rapportent à la notion de « revenu » : les bénéfices agricoles (BA) et les revenus professionnels (RP) déclarés par chaque individu, ces derniers incluant, outre les BA, les revenus issus d'activités prolongeant l'activité agricole principale, dans la limite de certains seuils. Les RP se révélant en moyenne peu différents des BA pour les exploitations étudiées ici, ce sont ces derniers qui ont été principalement considérés.

2-2- L'appariement des deux bases : principaux choix méthodologiques

Lors de l'appariement des deux bases, réalisé sur le numéro SIRET, il a fallu veiller à la concordance temporelle des observations. En effet, la base COTNS intègre l'ensemble des individus présents au 1^{er} janvier de chaque année de la période allant de 2004 à 2018, première et dernière années disponibles au moment de la réalisation des travaux. En retirant les individus

² Pour en savoir plus, voir : https://ec.europa.eu/agriculture/rica/pdf/site_fr.pdf

³ Voir <https://www.casd.eu/source/cotisants-non-salaries-du-regime-agricole>.

dont la date d'installation est exactement le 1^{er} janvier de l'année n , on obtient la population des individus actifs l'année $n-1$, la période couverte allant donc en fait de 2003 à 2017. Les données du Rica, disponibles depuis 1968, incluent la période couverte par les données COTNS.

Les analyses conduites ici correspondent donc à des données annuelles de 2003 à 2017, le plus petit dénominateur commun étant l'échantillon du Rica. Une fois l'appariement des deux bases réalisé, une observation correspond à un individu de la base MSA (et non à une exploitation), les données d'exploitation du Rica étant répliquées autant de fois que celle-ci compte d'associés.

Notons qu'une des différences entre le RCAI et le BA est l'année à laquelle l'indicateur se réfère. Le RCAI porte sur l'année citée, les comptabilités de l'échantillon ayant obligation de clôture au 31 décembre avec une tolérance de 3 mois pour éviter de retenir des informations relatives à la campagne précédente. Les dates sur lesquelles est calculé le BA sont plus mouvantes, un exercice fiscal pouvant compter plus ou moins de 12 mois et concerner la campagne précédente. En pratique, il s'avère que la date de clôture indiquée dans le Rica diffère de celle indiquée dans COTNS pour 7,8% des exploitations de notre échantillon final.

2-3- La sélection du champ des exploitations étudiées

Pour constituer l'échantillon étudié, plusieurs critères de sélection ont été appliqués.

Tout d'abord, dans la base COTNS, seuls les individus relevant de l'imposition au régime fiscal dit « réel » ont été sélectionnés ; ce choix a conduit à écarter près de 19 300 observations de la base de données, c'est-à-dire celles relevant du régime des « micro-bénéficiaires agricoles » (micro-BA) ou de l'ex-régime du « forfait ». Pour ces deux derniers régimes, le bénéfice agricole étant calculé de façon forfaitaire, le BA et le RP ne sont pas renseignés dans la base dans plus de 80% des cas, imposant de les retirer de notre échantillon.

Ensuite, ont été retirés les individus qui cotisent à la MSA au titre de la solidarité⁴ entraînant l'exclusion de 1 377 observations sur les 15 années étudiées, ainsi que les individus enregistrés dans COTNS comme exerçant en « pluralité d'exploitation », c'est-à-dire possédant des parts sociales dans plusieurs exploitations, entraînant la suppression de 4 227 observations supplémentaires.

Enfin, d'autres observations ont également été écartées afin de disposer d'une base complète et cohérente, pour différentes raisons : 3 529 observations avec un statut juridique différent entre les deux bases, une fois agrégé en quatre modalités (exploitation individuelle, GAEC, EARL et autres) ; 1 443 observations avec des BA et RP manquants ; 24 observations avec le genre de l'individu manquant ; 4 observations dont l'agrégation des parts sociales des associés dépassait 100%, et enfin ; 44 observations dont l'agrégation des parts sociales des associés était de 0%, ce qui aurait généré des données manquantes dans la suite des calculs (division par zéro).

A l'issue de ce processus de sélection, trois prétraitements ont été réalisés afin de disposer de la base de travail définitive :

- i) Les variables BA et RP disponibles dans la base COTNS ont été agrégées à l'échelle de l'exploitation en pondérant la somme des valeurs attachées aux associés par la somme

⁴ Voir <https://formation.msa.fr/lfr/affiliation/cotisant-de-solidarite>.

des parts sociales détenues par ceux-ci ; ceci permet de tenir compte de la possible existence d'associés ne cotisant pas à la MSA mais détenant des parts sociales, la somme des parts des associés cotisant étant dans ce cas inférieure à 100%. La base a alors pu être consolidée de sorte qu'une observation représente une exploitation Rica, conduisant ainsi à un échantillon de 79 077 observations, soit 83% des observations imposées au réel observées dans la base initiale du Rica sur la période 2003-2017.

ii) Les variables monétaires utilisées dans les analyses ont été déflatées par l'indice des prix à la consommation afin de les exprimer en Euros constants de 2017.

iii) Les coefficients de pondération attachés à chaque exploitation ont été recalculés grâce à la méthode du « calage sur marge » (Sautory, 1993) afin de pouvoir extrapoler les résultats obtenus sur notre échantillon de travail à l'échelle de la population représentée, celle des exploitations moyennes et grandes imposées au réel.

Cette base consolidée a enfin permis de vérifier que le nombre de cotisants non-salariés issu de la base de la MSA correspondait bien, en moyenne, au nombre d'UTA non salariées observées dans le Rica (tableau 1). Dès lors, afin de raisonner à l'échelle des personnes et non des équivalents temps-plein, tous les indicateurs considérés ont été calculés par cotisant non-salariés et non par UTA.

Tableau 1. Cohérence entre le nombre de cotisants non-salariés et le nombre d'UTANS

Nombre de cotisants non-salariés (COTNS)	UTANS (Rica)			
	Observations	soit en %	Moyenne	Ecart-type
1	51 718	65,40%	1,16	0,49
2	20 181	25,52%	2,01	0,45
3	5 587	7,07%	2,93	0,50
4	1339	1,69%	3,81	0,64
5	191	0,24%	4,70	0,79
6	31	0,04%	5,95	0,87
7 et plus	30	0,04%	7,28	1,10

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

3- Résultats

3-1- Une quantification de l'écart entre le RCAI du Rica et le BA de la MSA

Dans une première phase, une comparaison est réalisée entre les deux indicateurs de revenu les plus souvent pris en référence dans chacune des bases considérées, à savoir le RCAI et le BA.

Par définition (cf. encadré), il n'est pas anormal que le BA par cotisant non-salarié soit inférieur au RCAI par cotisant non-salarié. Dans cette section, l'objectif est de quantifier cet écart et d'en analyser la distribution au sein des exploitations sélectionnées.

Ainsi, le RCAI par cotisant s'élève, en moyenne sur quinze ans et en euros constants de 2017, à 32 900 €, contre 21 500 € pour le BA par cotisant (tableau 2). Toutes exploitations confondues et en moyenne sur 15 ans, le BA est effectivement inférieur de 35% au RCAI.

Tableau 2. Résultat moyen sur 15 ans des deux indicateurs (RCAI et BA) de revenu selon la classe de dimension économique (Euros constants 2017 par cotisants non-salariés)

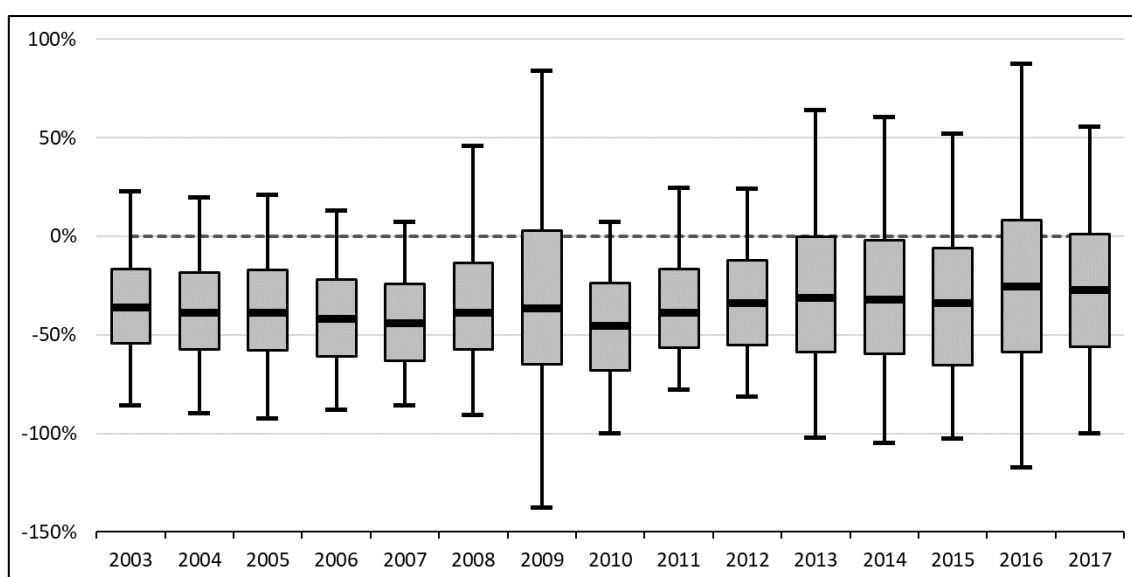
CDEX (€ PBS)	Exploitations	RCAI (€/cotisant)	BA (€/cotisant)	Ecart en €	Ecart en % du RCAI
25 000 à 50 000	7,4%	14 100	7 400	-6 700	-48%
50 000 à 100 000	22,8%	20 300	12 600	-7 700	-38%
100 000 à 250 000	45,3%	31 400	20 500	-10 900	-35%
250 000 à 500 000	20,1%	48 200	32 400	-15 800	-33%
> 500 000	4,4%	74 700	52 700	-22 000	-29%
Ensemble	100.0%	32 900	21 500	-11 400	-35%

Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Cette moyenne cache néanmoins une diversité des situations, l'analyse selon cinq classes de dimension économique (CDEX) montrant que, quel que soit l'indicateur considéré, RCAI ou BA, le niveau de revenu par cotisant augmente en moyenne avec la taille de l'exploitation : sur 15 ans, les exploitations de plus grande taille économique ont de loin les meilleurs niveaux de revenus. De plus, si l'écart entre RCAI et BA tend à augmenter en valeur absolue avec la taille économique des exploitations, il diminue en valeur relative, en proportion du RCAI.

Une distribution de l'écart réalisée pour chacune des années de la période 2003 à 2017 (figure 1) met en évidence que la médiane de l'écart est assez stable aux alentours des 30 à 35% d'une année à l'autre. La dispersion de l'écart est cependant plus importante lors des années de « crise agricole » comme cela fût le cas en 2009 (forte baisse des prix agricoles) et en 2016 (cumul d'une chute exceptionnelle des rendements céréaliers et de prix bas, notamment dans le secteur du lait).

Figure 1. Distribution de l'écart (en %) entre le BA par cotisant et le RCAI par cotisant par année, toutes OTEX confondues



Source : SSP/RICA 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Note : chaque « boîte à moustaches » représente les intervalles interquartiles Q1-Q3 et inter-déciles D1-D9, le trait épais figurant la médiane.

Pour compléter l'analyse, le tableau 3 présente les résultats obtenus pour chacune des orientations de production (OTEX). Selon le Rica, le niveau moyen du RCAI par cotisant varie fortement, passant de 21 300 € dans les exploitations spécialisées en bovins-viande à plus de 53 000 € dans les exploitations viticoles. Les exploitations classées en « autres grandes cultures » (spécialisées dans les betteraves, pommes de terre et autres cultures industrielles) sont positionnées dans les plus hauts niveaux de revenus (47 900 €), nettement devant les exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux (30 800 €). La situation économique est moins favorable pour les exploitations spécialisées en lait (25 900 €) ou en ovins-caprins (23 100 €). La hiérarchie est peu différente en termes de BA.

L'écart moyen observé sur quinze ans pour l'ensemble des exploitations de l'échantillon (-35% en valeur relative) varie lui aussi entre OTEX : il est de « seulement » -27% en « Autres grandes cultures » mais atteint -41% en bovins lait, et culmine à -59% en ovins-caprins (tableau 3). Les données individuelles montrent que, toutes OTEX confondues, cet écart est supérieur à -60% pour un quart des exploitations, compris entre -30% et -60% pour un tiers d'entre elles et compris entre 0 et -30% pour un peu plus d'un cinquième d'entre elles. Il est en revanche positif dans 19% des cas, ce qui peut s'expliquer par la prise en compte dans le BA, mais pas dans le RCAI, du résultat exceptionnel et/ou par la réintégration des épargnes de précaution (dotation pour aléa, DPA, dotation pour investissement, DPI).

Tableau 3. Résultat moyen sur 15 ans des deux indicateurs (RCAI et BA) de revenu par OTEX, classées selon le RCAI moyen décroissant (Euros constants 2017 par cotisant)

OTEX	Exploitations	RCAI (€/cotisant)	BA (€/cotisant)	Ecart en €	Ecart en % du RCAI
38 – Autre viticulture	1,9%	53 500	29 900	-23 600	-44%
37 – Vins de qualité	12,0%	53 400	36 500	-16 900	-32%
16 – Autres grandes cultures	7,4%	47 900	35 000	-12 900	-27%
28 – Maraîchage	1,5%	38 400	29 400	-9 000	-23%
39 – Fruits et autres cultures per.	2,5%	36 100	25 400	-10 700	-30%
61 – Polyculture	2,3%	32 500	20 600	-11 900	-37%
50 – Granivores	5,2%	32 100	24 000	-8 100	-25%
15 – Céréales, oléo-protéagineux	18,5%	30 800	21 400	-9 400	-31%
29 – Fleurs et horticulture diverse	1,8%	30 200	21 400	-8 800	-29%
74 – Polyélevage - granivores	2,0%	27 900	16 800	-11 100	-40%
84 – Autres cultures élevages	2,1%	27 800	19 800	-8 000	-29%
73 – Polyélevage - herbivores	1,6%	27 600	15 900	-11 700	-42%
83 – Grandes cultures et herb.	9,1%	26 500	16 800	-9 700	-37%
45 – Bovins lait	16,0%	25 900	15 200	-10 700	-41%
47 – Bovins lait, élevage et viande	3,1%	25 000	14 200	-10 800	-43%
48 – Ovins, caprins et autres herb.	4,0%	23 100	9 400	-13 700	-59%
46 – Bovins élevage et viande	9,0%	21 300	12 000	-9 300	-44%
Ensemble des exploitations	100,0%	32 900	21 500	-11 400	-35%

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Même s'ils montrent des évolutions parallèles et des hiérarchies entre spécialisations similaires, cet écart important entre RCAI et BA suffit à rappeler combien il est important, dans les discussions relatives au niveau de revenu des agriculteurs français, de bien préciser l'origine

des informations utilisées. Dit autrement, une polarisation immédiate sur le niveau des résultats sans précision de la base de données utilisée, de l'indicateur retenu et du champ observé, est susceptible d'entraîner des confusions. Malheureusement, le raccourci « les agriculteurs gagnent... » s'appuie rarement sur de telles précautions méthodologiques et peut conduire à diffuser des messages peu pertinents et sources de confusion.

3-2- Une analyse croisée de différents indicateurs de la performance économique

Outre le RCAI et le BA, plusieurs indicateurs de performance économique peuvent être utilisés. En effet, le revenu issu de l'entreprise est difficile à apprécier du fait qu'il correspond non seulement à la rémunération du travail, mais aussi à celle du capital investi par l'exploitant pour le financement de son exploitation. Le niveau de rémunération de l'agriculteur dépend par ailleurs de sa capacité à créer de la richesse et de ses choix en matière de répartition de celle-ci entre rémunération du capital et du travail. Le revenu agricole dépend donc à la fois de facteurs exogènes (météo, conjoncture des prix, etc.), des capacités managériales de l'agriculteur et de ses choix stratégiques ou personnels. Le tableau 4 présente ainsi plusieurs de ces indicateurs, tous rapportés au nombre de cotisants salariés à des fins de comparaison.

La valeur ajoutée (VA) permet de situer la capacité à produire de la richesse (hors rémunération du travail salarié et non salarié). La VA moyenne est légèrement inférieure à 59 000 € par cotisant avec une assez forte hétérogénéité, son coefficient de variation atteignant 1,43. Son niveau moyen est quasiment équivalent à celui de l'EBE (61 000 € par cotisant en moyenne), la différence correspondant aux charges de main-d'œuvre salariée, de cotisations sociales de l'exploitant et de fermage ainsi qu'aux subventions d'exploitation, notamment celles de la Politique Agricole Commune (PAC) (Laroche et Ridier, 2020). Ces dernières s'élèvent à 26 300 € par cotisant et sont relativement stables, leur coefficient de variation étant le plus faible (0,80), expliquant pourquoi l'EBE est nettement moins hétérogène que la VA.

Tableau 4. Moyenne, écart-type et coefficient de variation sur 15 ans des différents indicateurs étudiés, toutes OTEX confondues (Euros constants 2017 par cotisant)

	Moyenne (€/cotisant)	Ecart-type	CV
VA - Valeur ajoutée	58 900	84 000	1,43
EBE - Excédent Brut d'Exploitation	61 000	55 000	0,90
SUBEX - Subventions d'exploitation	26 300	21 000	0,80
RDISP - Revenu disponible	37 100	48 800	1,32
RCAI - Résultat courant avant impôt	32 900	45 700	1,39
PPRIV - Prélèvements privés	32 800	55 400	1,69
INV - Investissement net	24 400	54 700	2,25
BA - Bénéfice agricole	21 500	38 400	1,78
RP - Revenu professionnel	21 700	38 600	1,78

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Dans une optique de trésorerie, le revenu disponible (RDISP) est obtenu en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à rembourser. En moyenne sur les 15 années étudiées, celui-ci atteint

37 100 € par cotisant. Autrement dit, en moyenne, 23 900 € par cotisant sont dédiés au remboursement de la dette bancaire et des frais financiers à moyen et long termes, soit environ 40% de l'EBE.

L'arbitrage entre la rémunération de l'agriculteur en tant que « travailleur » et l'investissement dans l'appareil de production est révélé par les niveaux moyens respectifs des prélèvements privés (PPRIV) et des investissements (INV). Les premiers, rémunérant le travail, sont en moyenne à peu près équivalents au montant du RCAI (32 800 € par cotisant contre 32 900 € par cotisant) ; les seconds, augmentant les immobilisations, sont en moyenne de 24 400 €. On constate surtout que prélèvements privés et investissements sont très variables, avec des coefficients de variation respectivement à 1,7 et 2,3, valeurs parmi les plus élevées pour les indicateurs considérés. Il apparaît également que les prélèvements privés sont, en moyenne, nettement plus élevés que le seul bénéfice agricole (BA) ou l'ensemble des revenus professionnels (RP), l'écart atteignant un peu plus de 11 000 € par cotisant en moyenne.

Tableau 5. Corrélations entre les différents indicateurs sur 15 ans

	EBE	SUBEX	RCAI	PPRIV	INV
SUBEX - Subventions d'exploitation	0,237				
RCAI - Résultat courant avant impôt	0,911	0,101			
PPRIV - Prélèvements privés	0,445	0,092	0,441		
INV - Investissement	0,267	0,127	0,157	-0,235	
BA - Bénéfice agricole	0,579	0,092	0,607	0,358	0,114

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

Le tableau 5 révèle que, par construction et en cohérence avec le calcul des SIG, les indicateurs comptables, RCAI et EBE, sont très corrélés (à plus de 90%). Ils le sont également assez fortement avec le BA mais à un degré moindre (à environ 60%), ce qui est également logique : le calcul du BA intègre le résultat exceptionnel de l'exploitation ainsi que des déductions et réintégrations propres à chaque agriculteur.

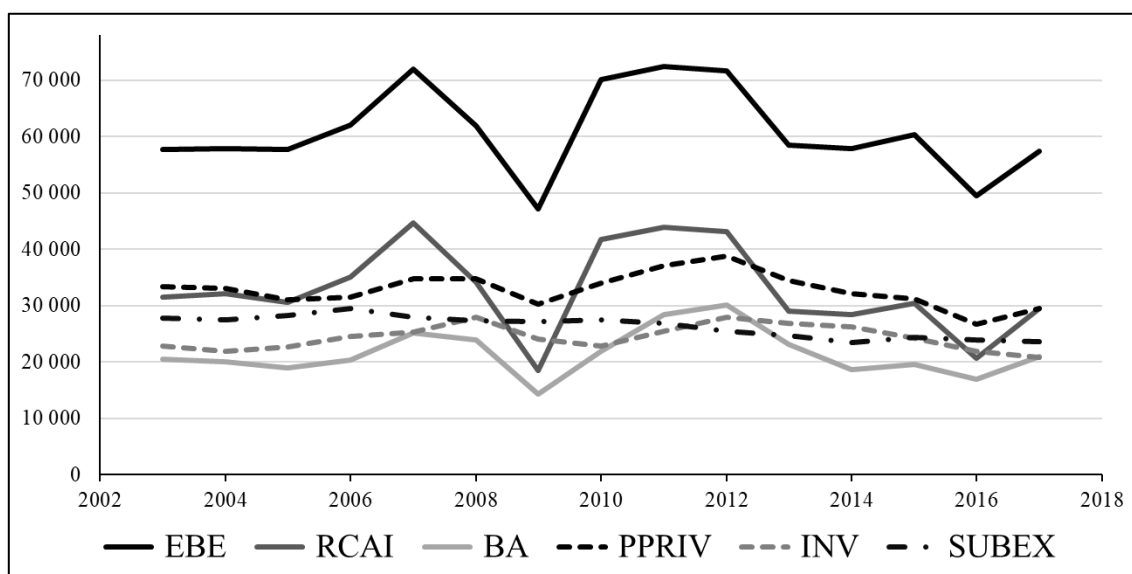
En revanche, si, comme on l'a vu, les prélèvements privés sont très proches du RCAI, ils lui sont moyennement corrélés (à environ 45%), de même qu'avec les autres indicateurs de revenu, aussi bien EBE que BA. Les niveaux d'investissement sont eux aussi très peu corrélés avec les indicateurs comptables (EBE, RCAI) et fiscaux (BA). Les indicateurs de revenu issus de la comptabilité de l'exploitation sont donc en réalité des prédicteurs imparfaits de l'utilisation qui est faite de la richesse produite, que ce soit pour financer effectivement le travail du chef d'exploitation ou le capital (immobilisations). De plus, conformément à l'intuition, prélèvements privés et investissements sont faiblement et négativement corrélés (-24%), ce qui met en évidence que l'utilisation de la richesse produite par le ménage ou par l'entreprise est le résultat d'un arbitrage propre à chaque situation, conduisant à une forte hétérogénéité dans les choix stratégiques de long terme des exploitations.⁵

⁵ Cette hétérogénéité peut, en partie, refléter également l'agrégation de choix différents entre associés au sein d'une même forme sociétaire, notamment lorsque plusieurs générations, avec des objectifs différents, sont présentes sur une même exploitation.

Pour leur part, les subventions d'exploitation apparaissent peu corrélées à l'ensemble des indicateurs. Ceci ne signifie pourtant pas que le résultat économique des exploitations est indépendant des subventions perçues : toutes les productions ne sont pas soutenues à la même hauteur, les résultats économiques les plus élevés s'observant parmi les productions les moins subventionnées (viticulture, arboriculteurs, cultures industrielles) alors que les productions les plus aidées par la PAC (élevages bovins, petits ruminants, grandes cultures) génèrent un EBE ou un RCAI moyen.

L'analyse de l'évolution interannuelle des différents indicateurs de création de richesse ou de revenu (figure 2) révèle que les indicateurs d'origine comptable (EBE, RCAI et BA) ont connu de très fortes variations, liées à la volatilité des prix des intrants et des produits, alors que prélèvements privés et investissements ont été beaucoup plus stables au cours du temps. Les niveaux des prélèvements privés et des investissements ne sont en effet pas uniquement déterminés par le niveau des produits et des charges, les choix d'investissement et de rémunération du travail s'inscrivant dans un autre pas de temps que l'exercice annuel comptable. Même si les investissements sont parfois réalisés dans une optique d'optimisation fiscale et sociale de court terme à travers les dotations aux amortissements qu'ils génèrent, les agriculteurs sont, d'une part, engagés dans des stratégies de moyen-long terme qui supposent de renouveler des matériels, d'investir dans des bâtiments et autres installations qui permettent d'espérer des gains futurs ; ceci contribue à expliquer pourquoi, sur la figure 2, la courbe des investissements semble suivre celle du RCAI avec un décalage d'un à deux ans et une moindre amplitude. D'autre part, les prélèvements privés visent à couvrir les différents besoins de la famille hors exploitation (logement, transport, services, alimentation, études des enfants, etc.). Il s'agit là de postes généralement peu compressibles qui expliquent la relative constance des prélèvements privés. La figure 2 révèle ainsi que les prélèvements privés permettent un lissage de la rémunération immédiate du travail.

Figure 2. Evolutions annuelles en moyenne toutes OTEX confondues (Euros constants 2017 par cotisant)



Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, calculs des auteurs

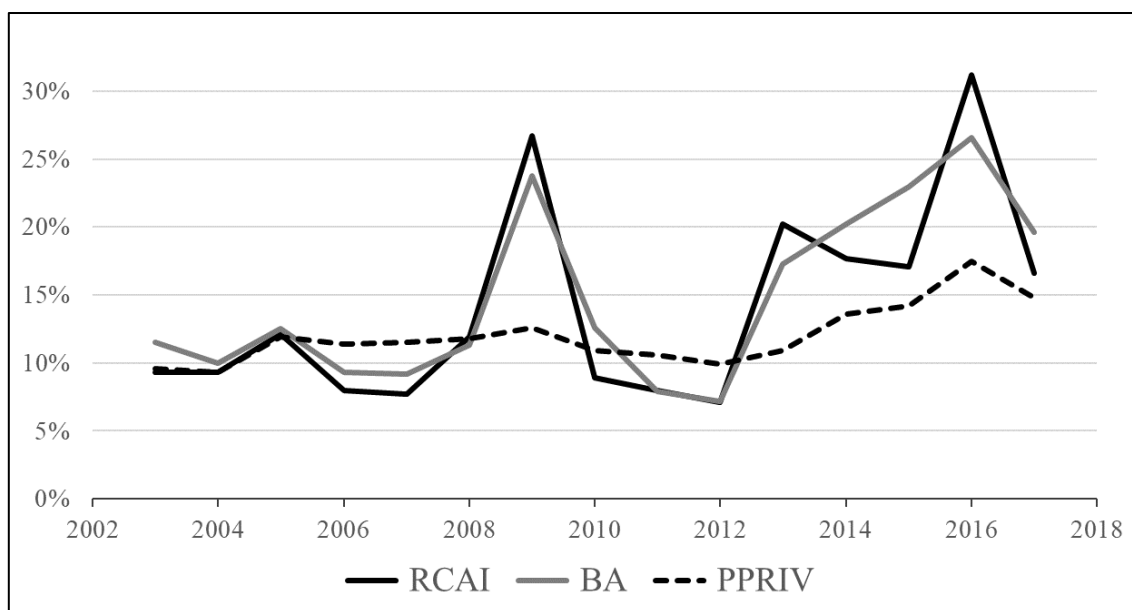
3-3- Un focus sur les bas revenus

Fort des résultats précédents, il est intéressant de revenir sur « la polémique des 350 €/mois » afin d’y apporter un éclairage spécifique. En effet, d’une part, ce chiffre ne reflétait que la situation d’une année particulière (2016) et ne s’appliquait qu’à une partie des exploitants (30% des cotisants imposés au réel). Mais, d’autre part, l’analyse précédente conduit à penser que, fondé sur le BA, il ne représente pas entièrement la situation du revenu des agriculteurs.

Pour ce faire, nous avons restreint l’analyse au sous-échantillon constant des 862 exploitations présentes sur l’ensemble des 15 années observées (soit seulement 15% de l’échantillon de départ). La réduction du nombre d’observations est importante et limite, de fait, la représentativité des résultats obtenus. C’est pourquoi les chiffres présentés dans cette sous-section n’ont pas été pondérés par les coefficients d’extrapolation et sont donc valables, en toute rigueur, uniquement pour le sous-échantillon considéré.

La figure 3 montre ainsi, en premier lieu, que la part des exploitations présentant un BA par cotisant inférieur à 4200 € par an, soit l’équivalent de 350 €/mois, est un peu supérieure à 25% en 2016. Cette proportion est proche de celle obtenue pour l’ensemble de la population des cotisants imposés au réel (30%) telle qu’elle avait été rapportée par la MSA (MSA, 2017). Cela ne suffit pas à dire que le sous-échantillon considéré est représentatif de la population totale, mais c’est un indice qui va dans ce sens.

Figure 3. Part des exploitations ayant un RCAI, un BA ou des PPRIV par cotisant inférieurs à 350€/mois selon les années



Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, sous-échantillon constant 2003-2017, calculs des auteurs

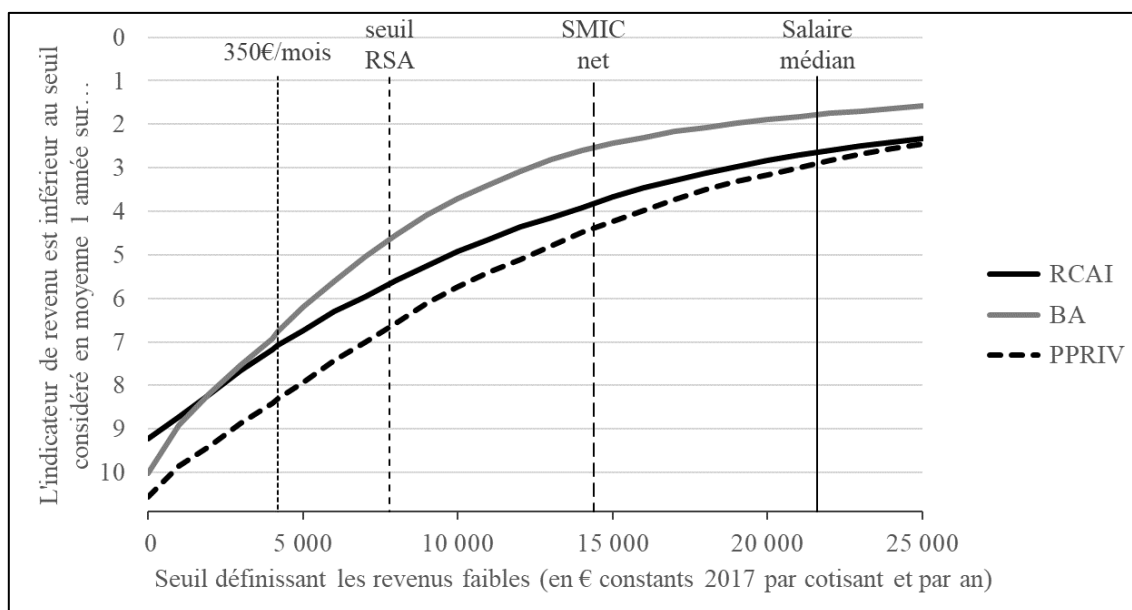
Que l’on considère le BA ou le RCAI, par cotisant, la figure 3 montre que les proportions calculées suivent à peu près la même évolution. L’année 2016 ressort comme une situation exceptionnelle, qui ne se retrouve de façon nette qu’en 2009, autre année de crise. La période apparaît néanmoins marquée par deux régimes, un changement semblant s’opérer à partir de 2013 : avant cette date, la proportion d’exploitations présentant un BA ou un RCAI par cotisant inférieur à l’équivalent de 350 €/mois oscille autour de 10% (hors crise de 2009) alors que, depuis 2013, elle semble plutôt s’établir pratiquement à 20% (hors 2016). Si les facteurs

explicatifs de ce constat ne sont pas immédiats à ce stade, il faudrait disposer de plus de recul pour voir si la situation se confirme ou non sur la période récente.

Enfin, la figure 3 confirme le lissage opéré à travers les prélèvements privés : non seulement la proportion d'exploitations avec des PPRIV par cotisant équivalents à moins de 350 €/mois est plus stable dans le temps que celle observée pour le BA et le RCAI, mais, de plus, elle ne montre pas de réel pic en 2009, ayant même un comportement contra-cyclique sur la période 2003-2012. En outre, même si elle tend aussi à augmenter depuis 2013, cette évolution semble moins forte que pour les autres indicateurs.

Afin de généraliser l'approche « bas revenus » au-delà du seul critère des « 350 €/mois », la figure 4 présente la fréquence moyenne d'occurrence de revenus inférieurs à différents seuils. Pour plus de lisibilité, plutôt qu'en pourcentage, cette fréquence est exprimée en nombre d'années de retour des bas revenus. On constate ainsi que, en moyenne sur l'ensemble de la période 2003-2017, le BA par cotisant des 862 exploitations considérées est équivalent à moins de 350 €/mois environ une année sur sept, et les PPRIV par cotisant un peu moins d'une année sur huit. La courbe des PPRIV étant toujours en-dessous de celles des BA et RCAI, quel que soit le seuil de revenu considéré, les prélèvements privés « faibles » sont moins fréquents que les résultats économiques des exploitations. A contrario, la courbe correspondant au BA par cotisant est la plus haute à partir d'un seuil d'environ 2 000 €/an. Il est donc en particulier plus fréquent, en moyenne, d'observer un BA faible qu'un RCAI faible.

Figure 4. Fréquence moyenne d'occurrence de revenus inférieurs à un seuil donné, en fonction du niveau de celui-ci



Note : Le « seuil RSA » correspond à 650 €/mois, soit 7 800 €/an, le « SMIC net » à 1 200 €/mois soit 14 400 €/an, et le « salaire médian » à 1 800 €/mois soit 21 600 €/an.

Lecture : en moyenne, le BA par cotisant des 862 exploitations considérées est inférieur à 4 200 € par an, soit l'équivalent de 350 €/mois, environ 1 année sur 7.

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, sous-échantillon constant 2003-2017, calculs des auteurs

La figure 4 montre également que, pour le sous-échantillon constant 2003-2017, le RCAI apparaît déficitaire environ un année sur neuf, inférieur au seuil permettant d'être éligible au

revenu de solidarité active (RSA, défini ici à 650 €/mois soit 7 800 €/an) plus d'une année sur six, inférieur au SMIC net (1 200 €/mois soit 14 400 €/an) une année sur quatre, et inférieur au salaire médian net mensuel des français du secteur privé (arrondi à 1 800 €/mois en 2016 soit 21 600 €/an) plus d'une année sur trois.

Enfin, le tableau 6 présente, pour le seuil équivalent à 350 €/mois,⁶ les fréquences moyennes d'occurrence des bas revenus, les 862 exploitations considérées étant cette fois classées selon leur OTEX respective. Ces résultats sont complétés par les RCAI moyens dégagés non seulement les années où l'indicateur est équivalent à moins de 350 €/mois, mais également les autres années ainsi que sur l'ensemble de la période de 15 ans. Les mêmes tableaux ont été réalisés pour le BA et les PPRIV par cotisant mais ne sont pas rapportés ici, faute de place, les résultats qualitatifs obtenus étant concordants.

On constate tout d'abord que les fréquences moyennes d'occurrence d'un RCAI faible présentent une forte hétérogénéité entre OTEX, variant de moins d'une année sur dix en bovins lait, autres grandes cultures, polyélevage d'herbivores et granivores, à une année sur cinq ou plus en viticulture, arboriculture et en fleurs et horticulture diverse. La plupart des autres spécialisations sont plus proches de la moyenne, avec une fréquence d'occurrence d'un RCAI inférieur au seuil comprise entre une année sur six et une année sur huit.

De plus, il apparaît que la corrélation est forte (85%) entre fréquence d'occurrence d'un RCAI faible et pertes moyennes enregistrées lors des années correspondantes. Autrement dit, en tendance, les OTEX ayant les probabilités les plus fortes de dégager un revenu inférieur à 350 €/cotisant sont également celles dont le RCAI est le plus faible lors de ces « mauvaises »⁷ années. Ces pertes apparaissent néanmoins, en général, compensées par des gains plus importants les « bonnes » années, voire sur la période entière, la corrélation entre pertes et gains étant également élevée (74% en valeur absolue). Réciproquement, les OTEX qui enregistrent le moins souvent un RCAI inférieur au seuil sont parmi celles dont non seulement les pertes correspondantes mais également les gains sont les plus faibles.

Globalement, il ressort que les OTEX les plus soutenues par la PAC (à l'exception des exploitations spécialisées en céréales et oléo-protéagineux) sont celles dont, en moyenne, le RCAI est plus faible les bonnes années et en moyenne sur la période, mais dont les pertes sont également moins importantes les mauvaises années. Ces différents résultats tendent à souligner le rôle assurantiel des aides, en particulier pour les exploitations spécialisées dans des productions faiblement rémunératrices sur les marchés : pour ces secteurs, les revenus ne sont jamais très élevés, mais du fait des aides ils sont aussi plus rarement faibles.

⁶ Le choix de retenir le seuil de 350 €/mois pour établir le tableau 6 est arbitraire. Celui-ci pourrait être reproduit pour n'importe quelle définition du seuil de « bas revenu ». Les résultats qualitatifs obtenus sont néanmoins similaires.

⁷ Ici, les qualificatifs de « mauvaises » *versus* « bonnes » années sont évidemment contingents au seuil retenu pour définir les bas revenus (d'où les guillemets) et n'ont de caractère ni absolu, ni normatif.

Tableau 6. Probabilité d'occurrence d'un RCAI inférieur à 350 €/mois et niveaux moyens du RCAI selon le type d'année, par OTEX (classées selon les fréquences –colonne (b)– décroissantes)

OTEX	Exploitations (%)	Nombre moyen d'années où, sur 15 ans, le RCAI est inférieur à 350 €/mois	D'où la probabilité d'avoir un RCAI inférieur à 350 €/mois	En moyenne, le RCAI est donc inférieur à 350 €/mois 1 année sur...	RCAI moyen (€ 2017 / cotisant)		
					... les années où il est inférieur à 350 €/mois	... les années où il est supérieur à 350 €/mois	... sur l'ensemble de la période
		(a)	(b) = (a) / 15	(c) = 1 / (b)	(d)	(e)	(f)
39 – Fruits et autres cultures per.	2,3%	3,5	0,231	4,3	-9 000	40 700	32 600
38 – Autre viticulture	2,0%	3,3	0,221	4,5	-11 000	66 100	59 250
37 – Vins de qualité	12,1%	3,0	0,197	5,1	-9 300	53 750	45 950
29 – Fleurs et horticulture diverse	1,9%	2,7	0,180	5,6	-8 500	34 200	28 300
15 – Céréales, oléo-protéagineux	20,5%	2,6	0,175	5,7	-7 400	43 500	38 450
48 – Ovins, caprins et autres herb.	2,4%	2,5	0,165	6,1	-5 900	27 500	24 000
28 – Maraîchage	1,4%	2,3	0,152	6,6	-7 000	46 700	43 000
83 – Grandes cultures et herb.	12,3%	2,1	0,142	7,0	-6 500	33 800	30 200
61 – Polyculture	2,4%	2,1	0,141	7,1	-7 700	45 350	41 400
47 – Bovins lait, élevage et viande	3,5%	1,9	0,128	7,8	-6 000	28 900	26 300
74 – Polyélevage - granivores	1,9%	1,9	0,128	7,8	-5 800	29 000	26 200
84 – Autres cultures élevages	2,1%	1,9	0,127	7,9	-7 150	32 900	29 400
46 – Bovins élevage et viande	7,6%	1,6	0,107	9,3	-6 000	27 500	25 250
50 – Granivores	3,0%	1,4	0,095	10,5	-5 800	38 400	36 400
73 – Polyélevage - herbivores	1,0%	1,3	0,088	11,4	-5 500	27 900	26 700
16 – Autres grandes cultures	9,0%	1,3	0,084	11,9	-6 300	55 500	53 450
45 – Bovins lait	14,5%	1,2	0,083	12,0	-5 900	31 500	29 800
Ensemble des exploitations	100,0%	2,1	0,141	7,1	-7 050	40 300	36 300

Source : SSP/Rica 2003-2017 et CCMSA/COTNS 2004-2018, sous-échantillon constant 2003-2017, calculs des auteurs

Conclusion

La réalité ou le sentiment que les agriculteurs tirent de leur activité un revenu inférieur aux agents économiques des autres secteurs est une question cruciale dans un contexte français et européen où les questions de juste rémunération du travail, de justice sociale et de redistribution sont posées bien au-delà du secteur agricole, celui-ci faisant précisément l'objet d'interventions publiques et de législations particulièrement abondantes et régulièrement questionnées et réformées, qui influent non seulement sur la création de valeur et les performances du secteur agricole, mais aussi sur l'usage de la valeur créée par les agriculteurs.

Les deux indicateurs de revenu des agriculteurs français les plus souvent utilisés, RCAI issu du Rica et BA issus de la base COTNS de la MSA ont trait au résultat économique des entreprises. Contrairement au salaire des travailleurs salariés, ces deux indicateurs ne reflètent qu'indirectement la rémunération du travail des individus. En outre, ces deux indicateurs présentent le plus souvent un écart important, ce qui peut conduire à des erreurs d'interprétation des chiffres avancés dans les médias, en l'absence du rappel des définitions des indicateurs et de champs couverts par les bases de données dont ils sont issus : échantillon représentatif, mais limité, d'exploitations dites « moyennes et grandes » pour le Rica ; exhaustivité des individus non-salariés imposés au réel pour COTNS. Ces deux sources étant basées sur des populations aux caractéristiques potentiellement différentes, se pose la question de la comparabilité des valeurs des indicateurs qui en sont issus.

En créant un échantillon unique constitué des exploitations communes aux deux bases, contrôlant ainsi les sources de divergence en matière de champ couvert, nous montrons que les écarts observés entre RCAI et BA sont principalement imputables aux différences de définitions des indicateurs. D'après cet échantillon commun, l'écart entre les deux indicateurs est en moyenne de 35% sur la période étudiée, le BA annuel moyen s'établissant à 21 500 € par cotisant pour un RCAI annuel moyen de près de 33 000 € par cotisant, en euros constants de 2017, soit une différence de 11 500 € en moyenne. Cet écart moyen cache cependant des disparités importantes entre exploitations. Cela étant, RCAI et BA, révèlent des tendances similaires en matière de hiérarchie entre OTEX et d'évolution dans le temps.

Ce travail a également pris en compte d'autres indicateurs de « revenu » et/ou de performance économique et financière des exploitations. Il apparaît ainsi un effet de lissage opéré par les prélèvements privés dans l'utilisation de la richesse créée, leur faible corrélation avec les indicateurs de résultat économique révélant l'arbitrage qu'ils permettent d'opérer, tout au long du cycle de vie de l'exploitation et en complément des investissements, entre rémunération immédiate et rémunération différée, stratégie de l'entreprise et stratégie du ménage.

Enfin, bien que portant sur un sous-échantillon restreint d'exploitations, l'analyse plus détaillée des « bas revenus » met en évidence plusieurs éléments. En premier lieu, la fréquence d'occurrence de tels événements dépend, évidemment, du seuil retenu pour définir un bas revenu ; une étude « dynamique » de ce seuil, pourrait consister à suivre dans le temps les seules exploitations du premier décile ou du premier quartile de l'année en cours. Deuxièmement, la situation particulièrement défavorable observée en 2016 semble conjoncturelle plus que structurelle, même si elle s'était déjà produite – à un degré moindre – en 2009 et si l'évolution semble se dégrader depuis 2013. Troisièmement, les résultats positifs engrangés les « bonnes » années font plus que compenser les pertes enregistrées les « mauvaises » années. En outre, les exploitations les plus soutenues par la PAC semblent moins souvent victimes de telles « mauvaises » années et subissent alors des pertes moins importantes ; toutefois, elles dégagent des gains structurellement plus faibles les « bonnes » années.

Les conclusions avancées ici sont à considérer avec précaution. D'une part, les résultats moyens présentés masquent une grande diversité des situations individuelles, même en se focalisant sur

le sous-échantillon des exploitations présentant des bas revenus. D'autre part, l'analyse, en particulier des bas revenus, peut souffrir du « biais du survivant » puisque ne prenant en compte que les résultats économiques d'exploitations effectivement observées, c'est-à-dire toujours en activité malgré d'éventuels épisodes de faibles revenus. Il est malheureusement difficile de pouvoir corriger ce biais dans des analyses telles que celle conduite ici, mais des travaux complémentaires comme ceux de Latruffe et al. (2019) sur les déterminants de la cessation anticipée d'activité devraient permettre d'apporter des éclairages intéressants en la matière. Enfin, s'appuyant sur l'échantillon du Rica, l'analyse ignore par construction le champ des « petites » exploitations au sens statistique du terme (cf. 2.1), dont une partie au moins est susceptible de dégager des résultats économiques structurellement plus faibles que leurs consœurs « moyennes et grandes » (Lécole, 2016).

Malgré ses limites, ce travail nous semble apporter une contribution originale à l'étude du revenu des agriculteurs, qui reste aujourd'hui pleinement d'actualité dans un contexte français et européen où les questions de juste rémunération du travail, de justice sociale et de redistribution sont posées bien au-delà du secteur agricole.

Bibliographie

- Agreste (2012). Annexes aux tableaux standards du RICA. *Les dossiers*, 69 p.
- Agreste (2020). Les tableaux standards du RICA 2018. *Chiffres et données*, 1, 72 p.
- Bergmann D. (1957). Essai sur les principes directeurs d'une politique agricole française. *Économie rurale*, n°34, pp. 3-21.
- Blanc M., Perrier-Cornet P. (2001). Pauvreté et RMI en agriculture. *INRA Sciences Sociales*, n°5/00.
- Blogowski A., Bompard J.P., Girard J.-P., Postel-Vinay G. (1983). Endettement et revenu disponible des exploitations agricoles. *Economie et statistique*, n°151, pp. 13-22.
- Bourgeois L. (1994). Les disparités de revenus agricoles. *Économie rurale*, n°220-221, pp. 27-33.
- Brangeon J.-L., Jégouzo G., Roze B. (1994). Les bas revenus agricoles en France. *Economie et Statistique*, n°273, pp. 29-40.
- Bureau J.-C., Thoyer S. (2014). *La politique agricole commune*. Editions la Découverte, 128 p.
- Butault J.-P., Delame N., Lerouillois P. (2005). Activité extérieure et revenus des ménages agricoles. *Économie rurale*, n°289-290, pp. 75-90.
- Carles R. (1969). Nouvel instrument d'observation pour la statistique agricole : le réseau d'information comptable. *Economie et statistique*, n°6, pp. 62-66.
- Carles R. (1974). Les revenus dans l'exploitation agricole : définitions et mesure. *Economie et statistique*, n°53, pp. 41-51.
- Chassard M., Chevalier B. (2007). Un large éventail de revenus agricoles. In « *l'agriculture, nouveaux défis* », INSEE références, pp. 31-45.
- Colson F., Blogowski A., Dechambre B., Chia E., Désarménien D., Dorin B. (1993). Prévenir les défaillances financières en agriculture : application de la méthode des scores. *Cahiers d'Economie et de Sociologie Rurales*, n°29.
- Colson F., Chatellier V., Blogowski A. (1995). Pour mieux comprendre les difficultés financières des exploitations agricoles. *Agreste Cahiers*, n°23, pp. 3-8.
- Cordellier C. (1987). Revenu, épargne agricole et prélèvement privé. L'exemple de l'année 1978. *Economie rurale*, n°182, pp. 50-57.

- Latruffe L., Paroissien E., Piet L. (2019). Early exit from business, performance and neighbours' influence: a study of farmers in France. *18th International Workshop on Spatial Econometrics and Statistics*, Paris (France).
- Lécole P. (2016). Paysage des petites exploitations agricoles en France : typologie et analyse statistique. *10^{èmes} Journées de Recherche en Sciences Sociales*, Paris (France), 8-9 décembre 2016.
- Léon Y. (1987). L'endettement des agriculteurs et ses limites. *Economie rurale*, n°181, pp. 58-65.
- MSA (2017). Conférence de presse de rentrée de la CCMISA du 10 octobre 2017. *Dossier de Presse*.
- Piet L., Benoit M., Chatellier V., Dakpo K H., Delame N., Desjeux Y., Dupraz P., Gillot M., Jeanneaux P., Laroche-Dupraz C., Ridier A., Samson E., Veysset P., Avril P., Beaudouin C., Boukhriss S. (2020). Hétérogénéité, déterminants et trajectoires du revenu des agriculteurs français. Rapport du projet Agr'income, Appel à Projet Recherche du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, 100 p.
- Sautory O. (1993). *La macro CALMAR. Redressement d'un échantillon par calage sur marges*. Documents de travail de la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales n°F9310, Paris : INSEE, 51 p.